

Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI
Département de la Lozère

LISTE DES CANDIDATS ADMIS
Session du mardi 10 décembre 2019

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)	Résultat
99380	BOUSSAC Christophe	TAXI	ADMIS
102157	CHARBONNEAUX Angelique	TAXI	ADMIS
106550	CRESPIN-FORESTIER Maxime	TAXI	ADMIS
105878	GACHE Samuel	TAXI	ADMIS
108141	GONZALEZ Rafael	TAXI	ADMIS
105481	GRAND Stephanie	TAXI	ADMIS
101821	GUILLAUMENQ Chloe	TAXI	ADMIS
109636	JULIEN Jonathan	TAXI	ADMIS
0000061373PE1	NURIT Patricia	TAXI	ADMIS
102539	PASCAL Aldwin	TAXI	ADMIS
103001	PLO Laetitia	TAXI	ADMIS
98813	ROS Daniel	TAXI	ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- Copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- Deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- Copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère au 04.66.49.12.66.